

Règlement du jeu « Duo gagnant Maïs 2025 »

Article 1 – Organisation

La société Semences de France, ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Duo gagnant Maïs 2025 », du 1er novembre 2025 au 27 février 2026 inclus. Un partenariat est mis en place avec la société Latitude GPS.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine : agriculteurs achetant des semences de maïs Semences de France et technico-commerciaux accompagnant les agriculteurs participants. La participation se fait en duo (agriculteur + technico). Une seule participation par duo est autorisée.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer :

1. Former un duo Agriculteur / Technico.
2. Acheter des semences de maïs Semences de France.
3. Se rendre sur le site du jeu (lien communiqué par l'Organisateur).
4. Remplir le formulaire de participation et téléverser une preuve d'achat (facture, bon de livraison ou étiquette SOC).
5. La participation est alors enregistrée et validée après vérification par l'Organisateur.

Article 4 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort parmi les participations valides aura lieu le 27 février 2026, lors d'un live au Salon International de l'Agriculture (SIA), sur le plateau TV dédié au maïs et à l'intelligence agricole (en partenariat avec Latitude GPS). La participation au jeu est ouverte exclusivement aux agriculteurs ayant semé du maïs Semences de France. Sans preuve d'achat, l'organisateur annulera la participation au jeu.

- Article 5 – Lots

5 duos gagnants seront tirés au sort.

- Pour l'agriculteur : un équipement complet de semoir Mongraine en languettes KEETON (valeur approximative : 150 € par languette).
- Pour le technico : un drone DJI Mavic Mini 4 (valeur estimée : 800 €).

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles.

Pour le lot agriculteur, il est convenu qu'un lot de substitution sera trouvé entre l'agriculteur et les sociétés Semences de France et Latitude GPS pour les agriculteurs n'ayant pas de semoir compatible avec les languettes KEETON.

Article 6 – Remise des lots

Les lots seront remis en main propre aux duos gagnants par les équipes Semences de France selon les régions et selon le stock disponible dans un délai maximum de 6 mois à la suite du tirage au sort.

Article 7 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique du site, d'erreur dans les coordonnées fournies par les participants, ou de retard/perte de courrier électronique.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour la gestion du jeu et la remise des lots. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données, en écrivant à communication@semencesdefrance.com.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le règlement complet est disponible sur le site du jeu et peut être adressé gratuitement sur demande écrite à Semences de France – Service Marketing – 62 rue Leon Beauchamp - 59 932 La chapelle d'Armentieres.